

L'élite urbaine : les maires des villes de plus de 30 000 habitants de 1983 à 2008

Luc Rouban

► **To cite this version:**

Luc Rouban. L'élite urbaine : les maires des villes de plus de 30 000 habitants de 1983 à 2008. 2014. <hal-01064751>

HAL Id: hal-01064751

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01064751>

Submitted on 17 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Elections municipales

2014

Les enjeux

L'élite urbaine : les maires des villes de plus de 30 000 habitants de 1983 à 2008

N°3

Janvier 2014

Luc Rouban

Directeur de recherche CNRS

www.cevipof.com



SciencesPo.

CEVIPOF
CNRS

Centre de recherches politiques

N°3
Janvier 2014Luc Rouban
Directeur de recherche CNRS**L'élite urbaine : les maires des villes de plus de 30 000 habitants de 1983 à 2008**

En quoi le pouvoir municipal a-t-il évolué depuis les lois de décentralisation ? Cette recherche a pour objectif de dresser le portrait comparatif des maires des villes de plus de 30 000 habitants entre 1983 et 2008. L'enjeu est d'évaluer l'effet concret de la décentralisation sur la composition d'une part assez méconnue et pourtant essentielle du personnel politique français qui a fait l'objet d'un renouvellement presque total puisque 17 communes seulement n'ont pas changé de maire en vingt-cinq ans. En quoi les maires des communes les plus importantes sont-ils représentatifs de la population nationale alors même que la décentralisation a été vendue comme le moyen de rapprocher la démocratie du citoyen ? En quoi vingt-cinq années de décentralisation ont-elles permis de renouveler le personnel politique local ?

On a retenu les dates de 1983 et de 2008 car elles représentent deux moments importants de la vie politique française, la première étant celle d'élections municipales gagnées par la droite alors que la gauche s'était ancrée dans le paysage politique par ses racines locales, la seconde étant celle d'élections intermédiaires voyant la gauche reconquérir le pouvoir local après le triomphe électoral de l'UMP et de Nicolas Sarkozy en 2007.

L'étude porte sur l'ensemble des 486 maires élus aux deux dates de référence dans les 260 communes de 30 000 habitants ou plus¹ en prenant le parti méthodologique d'une science politique réaliste, ce qui a conduit à effectuer des codages correspondant aux situations exactes

rencontrées au moment des élections. La question se pose notamment dans l'étude des professions qui peuvent évoluer dans le temps, un militant à l'origine enseignant pouvant être responsable de chambre économique locale au moment de son élection. Le seuil des 30 000 habitants est fixé en 2008 mais il faut noter que certaines communes ont vu leur population augmenter considérablement depuis 1983 (c'est le cas par exemple de Cergy qui passe de 20 000 à 57 000 habitants ou de Saint-Paul de la Réunion qui passe de 50 000 à 100 000 habitants).

1

¹ Cette banque de données a fait l'objet d'une déclaration 2-13090 à la Commission nationale informatique et libertés. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage exclusif du CEVIPOF dans le cadre d'une étude sociologique et ne peuvent être communiquées que dans le cadre de la diffusion des résultats de la recherche. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à Luc Rouban, Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF – UMR n° 7048) 98, rue de l'Université, 75007 Paris. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

L'embourgeoisement du recrutement

L'éventail des professions exercées avant l'exercice d'un mandat électif dépend bien entendu de l'équilibre politique et de la part prise par chaque étiquette partisane. La sociologie des partis politiques et de leurs critères de sélection conditionne, bien qu'elle ne détermine pas, la nature des métiers des candidats. Encore faut-il rappeler que ces activités professionnelles ne sont que rarement menées en parallèle et que les intéressés sont en réalité soit des retraités soit des anciens, étant donné la charge que représente la gestion d'une grande municipalité.

Entre 1983 et 2008, les listes PCF ou FDG sont passées de 23,5% à 13,8% des communes étudiées, ce qui représente une perte globale de 25 communes alors que les listes PS et alliées (on y intègre ici les Verts qui n'ont qu'un seul maire, les radicaux de gauche, le MDC et les divers gauche) passaient de 29,6% à 45%, soit un gain de 40 communes. À droite, les listes RPR-UMP et alliées (intégrant les candidats divers droite souvent assez fluctuants dans leur attachement partisan) passent de 28,1% à 31,5% soit un gain de 9 communes alors que les listes de la famille centriste perdent la moitié de leurs communes, passant de 18,8% à 9,6%, ce qui est aussi un effet mécanique de l'absorption d'une partie de ces listes par l'étiquette UMP. Au total, la gauche détenait 53,1% des communes de plus de 30 000 habitants en 1983 et en détient 58,8% en 2008 alors que la droite qui en détenait 46,9% en 1983 n'en détient plus que 41,2% en 2008.

C'est dans ce contexte qu'évoluent les profils professionnels. Au total, on observe la quasi-disparition des petits indépendants, artisans-commerçants et agriculteurs (de 5 à

1%), des petits salariés du privé comme du public (5% dans les deux cas), la stabilité des professions libérales et des industriels qui représentent environ un cinquième des maires, la montée en force des cadres du privé (de 5 à 10%), la stabilité des politiciens de profession (4%) mais l'écrasante domination des professions supérieures du public, cadres et enseignants à partir du second degré, qui passent de 35 à 54%.

Au total, c'est l'embourgeoisement qui domine puisque les maires appartenaient à hauteur de 67% aux catégories professionnelles supérieures en 1983 contre 88% en 2008 (alors que la part de ces catégories est de 15% environ dans la population française). Cependant, derrière cette évolution d'ensemble, se dessinent des changements plus subtils retracés dans le tableau 1. Par exemple, on assiste à la montée en puissance de candidats qui proviennent des cabinets mayoraux, des directions d'établissements publics de coopération intercommunale, voire des postes de cadres territoriaux municipaux et qui ont souvent suivi une équipe avant que d'être sollicités pour se présenter devant les électeurs. De même, le détail des professions enseignantes montre un glissement vers les catégories supérieures. Enfin, cet embourgeoisement désigne plus des classes moyennes supérieures que des élites dirigeantes comme en témoigne la faible proportion d'anciens de l'ENA (4% en 1983, 6% en 2008) ou des grandes écoles de commerce (1% en 1983, 2% en 2008).

Tableau 1 - La répartition des professions (%)

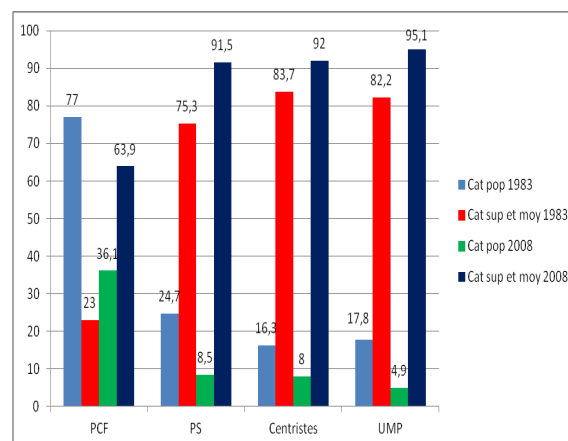
	1983	2008
Ouvriers et employés du privé	12,7	1,2
Employés du public	4,6	1,2
Petits indépendants	5	1,2
Professions intermédiaires privées	2,3	3,5
Professions intermédiaires publiques	1,5	1,9
Cadres du privé	5,4	10,4
Cadres du public	15,4	13,5
Entourages locaux et cadres territoriaux	0,8	20,4
Hommes/femmes politiques	3,8	3,5
Instituteurs	7,3	2,3
Professeurs du second degré	14,2	13,8
Universitaires	4,2	6,2
Médecins	5,4	5,8
Avocats	7,3	5,4
Autres professions libérales et industriels	10	10

Source : L. Rouban, Cevipof

Si l'on rapporte l'évolution professionnelle aux étiquettes, on peut voir que cet embourgeoisement touche toutes les formations y compris le PCF. Les maires communistes font l'objet d'une véritable mutation puisque la part des petits salariés du privé passe de 53% à 17% alors que celle des cadres du public grimpe de 12% à 56%. Les seuls enseignants du second degré passent de 7% à 25%. Au PS, en revanche, on note le déclin sensible de ces derniers qui passent de 33% à 16% alors que décline également la part des petits salariés du public de 18% à 5%. Les cadres du public (tout compris) sont encore plus présents puisqu'ils constituent 64% des maires PS en 2008 contre 52% en 1983. À droite, on note chez les centristes la raréfaction des professions libérales et des patrons (de 35% à 24%) alors que les cadres du privé se font plus nombreux (12% à 20%) tout comme les cadres du public (de 35% à 40%). La même évolution opère chez les maires UMP (8% à 13% pour les cadres du privé mais 36% à 43% pour les cadres du public) alors que les membres des professions

libérales restent au même étiage (32% et 34%). En revanche, les petits salariés du public qui représentaient 8% des maires UMP en 1983 disparaissent complètement en 2008. Au total, les cadres du public ont amplifié leur présence alors que la part des professions libérales et des indépendants supérieurs s'est stabilisée et que les petits salariés du privé comme du public ont été laminés. Cette évolution ne reflète pas les changements de la société française et n'est pas liée non plus au seul effet mécanique des changements politiques.

Tableau 2 - Origines professionnelles des maires par étiquettes

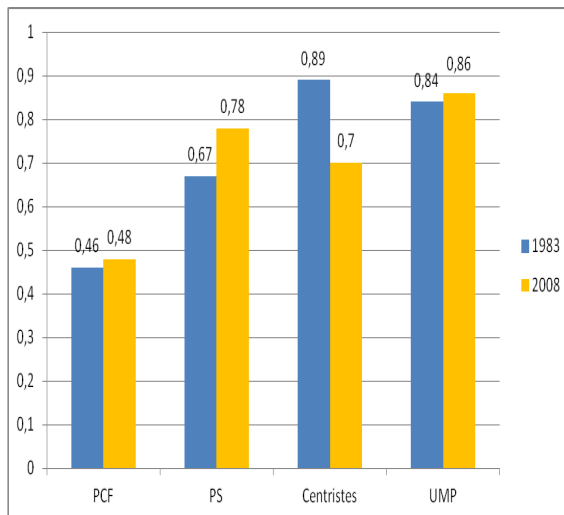


Source : L. Rouban, Cevipof

Cette fermeture professionnelle s'appuie sur une fermeture sociale. Un indice de ressources sociales peut être constitué sur la base de trois variables : la profession (supérieure) du père (connue de 97%), le passage par une grande école ou un IEP et l'existence de relations familiales dans le milieu politique ou les classes dirigeantes du public comme du privé. L'indice, qui mesure le capital social et scolaire des maires, va donc de 0 à 3. La moyenne de l'indice passe de 0,56 en 1983 à 0,64 en 2008 mais touche surtout le PS comme le montre le tableau 3 alors que les maires centristes perdent de leur

surface notabiliaire. Cette évolution est générale car il n'existe pas de corrélation entre la taille de la commune et la place sur l'indice.

Tableau 3 - L'indice de ressources sociales par étiquette



Source : L. Rouban, Cevipof

Enfin, les femmes ont certes profité des mesures instaurant la parité mais pas en tête de liste puisqu'elles constituent 2,7% des maires en 1983 contre 12,3% en 2008. En moyenne, leur proportion est plus importante au PCF : 11% contre 8% au PS, 3% chez les centristes et 7% chez les maires UMP. Leur progression entre 1983 et 2008 est la plus forte chez les maires communistes (de 3,3% à 25%), puis chez les maires centristes (de 0 à 8%), suivis par les maires socialistes (de 1,3% à 12%) et les maires UMP (de 5,5% à 8,5%).

Un accès verrouillé et professionnalisé

L'accès à la fonction de maire d'une grande commune est devenu plus difficile. L'âge moyen s'est élevé puisque l'on passe de 53,3 ans en 1983 à 56,3 ans en 2008, ce vieillissement

moyen touchant toutes les étiquettes et surtout les maires PS (de 50,6 ans à 55,7 ans).

Les primo-accédants sont rares autant en 1983 qu'en 2008 puisque dans les deux cas la proportion de ceux qui ont été élus maires lors d'un scrutin précédent est de 71%. Le taux de renouvellement moyen n'a donc pas changé. En 2008 comme en 1983 le nombre médian de mandats mayoraux précédents est de 2. La notabilité s'est également inscrite dans les trajectoires d'accès.

La situation exacte du candidat tête de liste lors de l'élection est assez révélatrice. En 1983, seuls 5,4% des candidats n'ont aucun mandat et 7% sont seulement conseillers municipaux ou maires-adjoints de la ville. Tous les autres cumulent (plusieurs mandats). Au total, 56% d'entre eux sont au moins déjà maires avec un autre mandat local ou national. On compte 19,6% de députés-maires et 7,3% de sénateurs-maires. Enfin, 5,3% d'entre eux sont ministres. À cela on peut ajouter que 39,6% d'entre eux ont détenu avant l'élection au moins un mandat de député.

En 2008, la situation n'a guère changé en dehors du fait que les règles de cumul sont devenues plus strictes : 2,3% des candidats n'ont aucun mandat et 7,3% sont seulement conseillers municipaux. De même, 50,7% sont déjà au moins maires de la ville, 20,3% députés-maires, 5% sénateurs-maires. Seule la proportion de ministres en exercice baisse à 1,5%. En revanche, la proportion de ceux qui ont été au moins un fois député avant le scrutin monte à 43,8%.

Le processus de concentration du pouvoir se révèle aussi à travers le poids acquis dans les structures partisanes. En 1983, 30% des élus sont membres des instances dirigeantes nationales de leur parti alors que 8% environ sont issus des



entourages et des permanents. En 2008, ces proportions passent respectivement à 34,5% et 13%.

De même l'entrée dans la vie politique passe bien plus souvent par les entourages, cabinets nationaux ou locaux, en 2008 qu'en 1983 : 28% contre 9%, ce qui vient compenser la disparition de ceux qui étaient entrés en politique par la Résistance, les autres types d'entrée restant au même étiage (environ 11% par les partis politique, 6% par les syndicats, de 14% à 11% par les mouvements de jeunesse, de 39% à 44% par les élections locales et 1,5% au niveau national).

En conclusion, la décentralisation a créé en vingt-cinq ans une élite urbaine fermée, professionnalisée et notabiliaire qui a concentré le pouvoir local en accumulant les ressources artisanes et sociales.

Pour aller plus loin :

> GARRAUD (Philippe), « La sélection du personnel politique local », *Revue française de science politique*, (38) 3, juin 1988, pp. 402-432 [ISSN 0035-2950]

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1988_num_38_3_411429

> KOEBEL (Michel), *Le Pouvoir local ou la démocratie improbable*, Paris, Éditions du Croquant, 2005, 125 p. [ISBN 978-2-914968-11-9]